

effectif régional de 91 agences indiennes, responsable chacune d'une ou de plusieurs réserves indiennes; le bureau du Commissaire des Indiens pour la Colombie-Britannique; et les bureaux des surveillants régionaux des agences indiennes pour l'Île du Prince-Édouard et la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et le Québec, l'Ontario méridional, l'Ontario septentrional, le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta. Le Service est chargé de l'administration locale générale et de la mise à exécution locale du programme ministériel en coordination et en collaboration avec d'autres services dans leur domaine particulier.

Instruction (*Voir aussi le chapitre IX*).—Le système scolaire des Indiens a continué de grandir régulièrement quant au nombre d'écoles actives et quant au nombre d'élèves. En 1934, les Indiens disposaient de 256 externats comptant en tout 309 instituteurs. En 1939, ils disposaient de 283 écoles comptant 333 instituteurs et à la fin de 1949, de 364 externats comptant 562 instituteurs.

La compétence des instituteurs s'améliore constamment. Voici l'attitude officielle en ce qui concerne le corps professoral: 1° élimination des instituteurs non compétents; 2° réduction graduelle de la proportion d'instituteurs possédant un diplôme de deuxième ou de troisième classe; 3° emploi, autant que possible, d'instituteurs possédant un diplôme de première classe.

De janvier 1948 à janvier 1950, le nombre d'instituteurs possédant un diplôme de première classe a augmenté de 97 à 172; celui des instituteurs possédant un diplôme de deuxième classe est resté à peu près le même, passant de 106 en 1948 à 109 en 1950. Au cours des deux années, le nombre des instituteurs possédant un diplôme de troisième classe a diminué de 120 à 95.

Le ministère, qui a pour objectif d'assurer des moyens d'instruction à tous les jeunes Indiens, a entrepris un vaste programme de construction. L'augmentation marquée du nombre de salles de classe aménagées et l'accroissement d'un tiers de la fréquentation scolaire depuis 1947 sont preuve du succès du programme.

Des comités sont établis qui font enquête sur les besoins de locaux scolaires des réserves et des diverses régions. On détermine ensuite la grandeur et le genre de l'école à construire ainsi que son emplacement. Lorsque l'internat ne convient pas à cause de la vie nomade des Indiens concernés, on bâtit des pensionnats. Trois pensionnats sont en construction à différents endroits reculés du pays: à Lower-Post, près de la limite du Yukon et de la Colombie-Britannique; à Hay-Lakes, dans l'Alberta septentrional; et à Sept-Iles, sur la rive nord du Saint-Laurent.

Les besoins changeants du système scolaire des réserves situées près des localités habitées par les Blancs posent un problème qui diffère complètement de celui de fournir une instruction élémentaire aux Indiens du Nord. Le comité parlementaire des Affaires indiennes a proposé que les jeunes Indiens soient instruits, partout où cela est possible, en compagnie d'autres enfants. A cette fin, on a tenu des négociations avec les commissions scolaires locales et les ministères provinciaux de l'Instruction publique. Actuellement, 1,180 jeunes Indiens du cours élémentaire bénéficient du nouveau régime, soit 255 de plus que l'an dernier. En 1934, 200 enfants étaient inscrits aux écoles provinciales.

L'augmentation du nombre des écoliers indiens et l'amélioration des méthodes d'enseignement ont mis de plus en plus en honneur l'enseignement supérieur. En 1949, les classes supérieures à la VIII^e année groupaient 661 élèves, soit une forte augmentation sur 1948. En 1950, les classes secondaires comptent 834 élèves.